

## Rémunérations: la hausse ne compensera pas l'inflation pour 70% des professeurs, selon un collectif

(AFP) -

Malgré les hausses de rémunération des enseignants annoncées par le gouvernement, le pouvoir d'achat de 70% des professeurs de collèges et lycées va diminuer en décembre sur un an du fait de l'inflation, selon une note du collectif Nos services publics publiée jeudi.

Pour ce collectif militant d'agents publics, qui revendique 300 adhérents et dit vouloir "redonner du sens au service public", les mesures annoncées par Emmanuel Macron pour revaloriser les enseignants, "ne feront progresser le pouvoir d'achat que pour 30% des professeurs" du secondaire, soit "100.000 personnes", dont "l'ancienneté est inférieure à 15 années".

"Il s'agit d'augmentations forfaitaires concentrées avant tout sur les débuts de carrière", a expliqué le collectif. Emmanuel Macron a annoncé des augmentations de rémunération pour les enseignants à partir de septembre, avec une part versée à tous, et une part pour les profs qui accepteront de nouvelles missions. Pour la partie "socle" (sans condition), la prime de suivi des élèves sera doublée pour tous, et la prime d'attractivité sera revalorisée pour les 15 premières années de carrière.

Les professeurs avec plus de 15 ans d'ancienneté, "soit 70% des effectifs du secondaire (245.000 personnes)", connaîtront en revanche "des hausses de rémunération de l'ordre de +4%, alors que l'inflation prévue d'ici décembre 2023 s'élève à 5,5%", poursuit le collectif. Donc "leur pouvoir d'achat sera inférieur en décembre 2023 à ce qu'il était en décembre 2022".

Pour le collectif, qui a analysé "comment le gel du point (d'indice) et la politique de primes neutralisent la progression de carrière des enseignants" sur plus de 20 ans, "les mesures salariales destinées aux professeurs des collèges et des lycées depuis 2008 n'ont pas enrayeré la baisse de leur pouvoir d'achat due à la sous-indexation du point d'indice de la fonction publique".

Le collectif a reconstitué les rémunérations de trois profils d'enseignants de collège ou lycée depuis leurs débuts. Sur ces trois carrières-types (une agrégée en poste depuis 2000, et deux certifiés avec respectivement huit et 16 ans d'ancienneté), le professeur certifié avec huit ans d'ancienneté "verra son pouvoir d'achat progresser de 220 euros en septembre 2023. En l'absence d'autre mesure de revalorisation, son traitement réel devrait diminuer et retrouver en octobre 2024 son niveau de 2021", estiment-ils.

Pour les deux autres enseignantes, "la revalorisation de 92 euros (+3,5%) en octobre 2023 promise par le gouvernement ne neutralisera pas les effets de l'inflation".

Afp le 27 avr. 23 à 15 44.